

Séance du 28 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FERNANDEZ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Marion BARNARIE, Gérard BLAIN, Georges BONNARD, René BORNE, Marjolaine CHARMILLON, Jean-Jacques FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Claude LAUDET, Isabelle MAGNAN, Nicole UGHETTO –

Excusé : Georges GARDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 21 avril 2023

Nicole Ughetto a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Délibération de création de poste
- Rapport 2022 SPANC
- SDTV : rapport d'activité
- Rallye du Dauphiné du 30 avril
- Dossier Auberge
- Local TIS ancienne crèche
- Questions diverses et tour de table

➤ **DELIBERATION PORTANT CREATION DE POSTE –**

Création d'un poste d'agent technique à 28 h par semaine suite au départ de M. Nizet.

Le poste est attribué à M. Sylvain Patras.

SUPPRESSION	CREATION
Filière : technique	Filière : technique
Cadre d'emploi : adjoint technique	Cadre d'emploi : adjoint technique
Grade : adjoint technique de 2ème classe	Grade : adjoint technique de 2ème classe
35 heures hebdomadaires	28 heures hebdomadaires

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS –**

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
TECHNIQUE	TECHNIQUE	Adjoint technique territorial de 1ère classe	AGENT POLYVALENT	35 H	OUI	OUI	NON
TECHNIQUE	TECHNIQUE	Adjoint technique territorial de 2ème classe	AGENT POLYVALENT	28 H	OUI	OUI	NON
TECHNIQUE	TECHNIQUE	Adjoint technique territorial de 2ème classe	AGENT ENTRETIEN	14 H	OUI	OUI	NON
ECOLE	ECOLE	ATSEM	ATSEM	30 H	OUI	OUI	NON
ADMINISTRATIF	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif territorial de 1ère classe	SECRETAIRE DE MAIRIE	25 H	OUI	OUI	NON

➤ **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SDTV 26 POUR L'ANNEE 2022 -**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au SDTV 26.
 Un rapport d'activité doit être transmis chaque année, aux Maires de chaque Commune membre de tous les Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales.
 Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Il a pour objet de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat sur l'année 2022.

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité ONT PRIS ACTE, du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2022.

Délibération approuvée à l'unanimité

- Lecture du rapport d'activité du SPANC 2022 (Service Public d'Assainissement Non Collectif) établi par la communauté de communes du Diois qui a la compétence pour l'ensemble des 50 communes du Diois depuis le 1^{er} janvier 2013.

- Passage du Rallye du Dauphiné le 30 avril
- Rallye vélo organisé par le club de Crest : passage le 18 mai de 500 vélos
- Dossier Auberge : signature de l'acte de vente prévue le 16 mai
- Les anciens locaux de la crèche ont été mis à disposition du TIS
- Inauguration de la crèche prévue le 7 juin à 17h30
- Tour de table

Prochain Conseil Municipal fixé au 2 juin à 20h30

Séance levée à 22h30